



Règlement des « Ateliers de réflexion de la SFPC »



La SFPC organise du 27/03/2023 12h00 au 29/03/2023 12h00 une manifestation intitulée les « Ateliers de réflexion de la SFPC ». Celle-ci se déroulera à l'hôtel Océania de Tours.

L'objectif de ces journées est de faire participer des personnes disposant d'une expérience à des ateliers sur la pratique de la pharmacie clinique en France.

I. Ateliers et Participants

La première et la dernière demi-journée seront organisées sous la forme de sessions plénières. La journée du mardi sera composée de 8 ateliers comprenant un maximum de **20 personnes. Au cours de ces journées vous ne pourrez-vous inscrire qu'à un seul atelier.**

Deux types d'ateliers sont organisés :

- 3 sont axés sur les parcours de soins (plan stratégique de la SFPC) :

- Parcours patient en oncogériatrie
- Patient atteint d'insuffisance cardiaque
- Parcours patient en chirurgie bariatrique

Les industriels adhérents ou non adhérents à la SFPC ne peuvent pas participer à ces 3 ateliers.

- 5 ateliers concernant des thèmes d'actualités et/ou répondant à un besoin ponctuel sont proposés. Les pilotes de ces ateliers sont proposés par le comité d'organisation (CO) et validés par le conseil scientifique (CS). Les thématiques abordées sont :

- Essais thérapeutiques et données en vie réelle
- Soins pharmaceutiques et responsabilités
- Repérage et prévention de la iatrogénie
- Ecologie et développement durable en santé
- Pharmacien et Prévention en santé publique

Ces ateliers sont proposés à tous les participants des Ateliers de réflexion d'Amboise

II. Organisation

L'ensemble des ateliers se dérouleront dans l'hôtel Océania..

Lors de l'inscription chaque personne devra choisir un atelier auquel le règlement lui permet de participer (cf I). Les animateurs de chaque atelier sont en charge de l'organisation de leur atelier de

travail. Si le nombre de participants est supérieur à la limite autorisée, une sélection sera effectuée par les animateurs. Les participants sélectionnés recevront par mail une confirmation de leur participation à l'atelier choisi.

Pour les adhérents SFPC, non membres de groupes de travail et désirant intégrer un atelier sur les parcours de soins, un argumentaire sera demandé afin de faciliter au besoin la sélection des participants.

Le CS coordonne les ateliers thématiques au regard des axes stratégiques de la société savante. Pour tous les autres ateliers un CV court sera demandé aux participants afin de finaliser la composition du groupe.

Les animateurs seront amenés à solliciter les participants en amont des ateliers de réflexion de la SFPC pour optimiser et faciliter le déroulement et la production du groupe de travail.

Les animateurs doivent s'assurer de l'équilibre entre les pharmaciens diplômés, en cours de formation, et industriels. L'accès à un atelier est limité à une personne par laboratoire. Au moins deux laboratoires doivent être inscrits sur un même atelier.

90 places sont destinées aux participants non industriels. Lors de votre inscription nous vous demanderons de vous positionner sur 2 ateliers : 1 axé sur les parcours de soins et 1 concernant les thèmes d'actualités et/ou répondant à un besoin ponctuel. L'affectation à un atelier se fera en fonction de votre ordre d'inscription avec une priorité aux premiers inscrits.

30 places sont réservées aux participants industriels parmi les 5 thèmes d'actualités et/ou répondant à un besoin ponctuel. Maximum 30% de la capacité d'un atelier pourra être occupée par des participants industriels.

Les participants doivent s'exprimer en leur nom et pas au titre de la structure ou établissement dont ils font partie à l'exception des experts représentant une institution.

Le CO/CS se donne le droit en fonction du nombre d'inscriptions de modifier/annuler la tenue d'un atelier.

- Déroulé des ateliers

Il est offert aux groupes 2 périodes d'échange afin de réaliser les objectifs fixés par les animateurs de chaque atelier : le lundi après midi et le mercredi matin.

Chaque atelier débutera par une brève introduction de la thématique et les objectifs souhaités de cet atelier. Un tour de table sera effectué pour que chaque participant puisse faire connaissance. La majeure partie du temps devra être consacrée à la réflexion et à la réalisation d'un rendu qui sera présenté en plénière par chaque animateur le mercredi matin. L'ensemble des participants à l'atelier sera associé en tant qu'auteur lors de la diffusion du livrable par la SFPC (sauf mention contraire d'un des participant du groupe)

- Plénières

Les 2 séances plénières (ouverture du lundi et restitution du mercredi matin) seront ouvertes à tous.

- Allocution de bienvenue
- Conférence formative sur la conduite du changement dans nos pratiques pharmaceutiques
- Restitution des travaux de chaque atelier
- **Post-atelier**

Les participants de chaque atelier devront à l'issue de la manifestation et avant le mois de septembre 2023 soumettre une synthèse de leurs réflexions sous forme d'une communication écrite pour la revue du Pharmacien Clinicien (revue de la SFPC). Chaque article sera revu par le CS et validé par le CA.

III. Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 15/09/2022 au 01/12/2022 pour les participants industriels, et jusqu'au 31/01/2023 pour les autres participants. Elles s'effectueront pour les adhérents et non adhérents *via* le site de la SFPC. En ce qui concerne les industriels cela se fera directement avec le comité d'organisation.

L'inscription comprend, la formation, l'hébergement, la restauration et la participation aux ateliers de travail. Un supplément sera demandé pour les participants souhaitant résider en chambre seule dans la limite des chambres disponibles. Pour ceux qui résident en chambre double ou triple au moment de l'inscription veuillez préciser l'identité de la ou des autres personnes avec qui vous souhaitez partager la chambre. En fonction du nombre de participants, certains pourront être logés dans un des hôtels se situant à proximité du lieu de l'évènement.

Ne sont pas inclus les frais de transport entre votre lieu de travail et l'hôtel Océania. Les frais kilométriques entre votre domicile et l'hôtel ne sont également pas pris en charge.

Un parking à proximité est disponible pour les participants désireux de se rendre avec leur propre véhicule sur place (frais non pris en charge). Aussi nous vous demandons de bien vouloir indiquer lors de l'inscription le besoin en place de parking et de privilégier le co-voiturage.

Un mail récapitulatif de votre inscription vous sera adressé par la suite.

Dans le cas où l'atelier choisi est déjà complet, la SFPC pourra vous proposer de participer à un autre atelier et si ce dernier ne vous convient pas un remboursement des frais d'inscription sera effectué.

Les frais d'inscription sont de :

- adhérent SFPC « duo/triple » séjour tout-compris sauf transport : 300€ (TTC) soit 250€ HT
- adhérent SFPC « solo » séjour tout-compris sauf transport : 350€ (TTC) soit 291,67€ HT
- non-adhérent SFPC « duo » séjour tout-compris sauf transport : 375€ (TTC) soit 312,5€ HT (incluant l'adhésion à la SFPC)
- non-adhérent SFPC « solo » séjour tout-compris sauf transport : 450€ (TTC) soit 375€ HT (incluant l'adhésion à la SFPC)
- industriels tarif unique de 1950€ (TTC) 1560€ HT par personne, l'hébergement restant à la charge de l'industriel

Le paiement s'effectue au moment de votre inscription. Une facture vous sera transmise après validation de votre inscription. Les seuls modes de paiement autorisés sont la carte bancaire et les virements. Les bons de commandes ne sont pas acceptés.

L'inscription inclut les repas à partir du lundi 27 midi au mercredi 29 midi. Les déjeuners n'excèdent pas la valeur de valeur 30 € TTC et les dîners celle de 60 € TTC.

IV. IV Annulation

En cas situation sanitaire défavorable, les ateliers de la SFPC pourront être annulés par la SFPC et seront décalés à une date ultérieure (dans les 2 ans qui suivent). Aucun remboursement ne sera effectué sur les frais engagés.

Si vous souhaitez annuler votre participation avant le 01/01/2023, votre inscription pourra vous être remboursée sur demande. Toute annulation après cette date (pour des raisons non liées à une situation sanitaire exceptionnelle) ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

L'inscription aux Ateliers de réflexions de la SFPC implique l'acceptation des conditions de vente et d'annulation précisées ci-dessus.

Les informations collectées sur le formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatisé par la SFPC et lui permet de gérer la logistique liée à votre inscription aux ateliers de réflexion de la SFPC.

Vous pouvez consulter la politique d'utilisation des données de la SFPC à l'adresse suivante: contact@sfpc.eu. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entré en application le 25 mai 2018 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition des informations vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la SFPC, en écrivant à contact@sfpc.eu

En acceptant de participer aux Ateliers de Réflexions de la SFPC, vous acceptez que la SFPC utilise les photos prises durant ces journées afin de faire la promotion de la pharmacie clinique sur son site internet, les différents réseaux sociaux et sa chaîne youtube.

La SFPC s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

V. Responsabilité civile et autres assurances

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques (membres des comités d'organisation et scientifique et membres du conseil d'administration de la SFPC) et s'engage à souscrire une responsabilité civile couvrant les collaborateurs ou vacataires de son entreprise, présents avant et pendant le congrès.